SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE TVA
687 SCFP

Le 01 octobre 2026

ÉLECTIONS COMITÉ EXÉCUTIF 2026

À tous les membres,

Nous désirons vous informer du lancement des élections provinciales par anticipation afin de procéder à l'élection des membres du comité exécutif provincial. Cette présente élection sert à déterminer le président du syndicat ainsi que certains membres du comité exécutif en vue des négociations des conventions collectives à venir. Aussi, selon l'article 18.03, après une absence prolongée aux postes de Vice-Président et Secrétaire-Archiviste, des élections doivent avoir lieu afin d'assurer l'intérim des différents postes. Le processus électoral est défini à l'article 36 des Statuts et règlements du SCFP 687.

Le comité recommande aux membres qui désirent se porter candidat de consulter les statuts à l'article 36. Vous pouvez consulter les Statuts et règlements du SCFP 687 en vous rendant sur le site : scfp687.ca dans la section documents ou en nous adressant votre demande par courriel à l'adresse : election@scfp687.ca.

POSTES À COMBLER (INTÉRIM)	
FONCTIONS	**DURÉE DU MANDAT**
Vice-Président Montréal	3 ans
Vice-Président Rimouski	3 ans
Vice-Président Trois-Rivières	3 ans

POSTES À COMBLER (ANTICIPATION)	
FONCTIONS	**DURÉE DU MANDAT**
Président	3 ans
Vice-Président Sherbrooke	3 ans
Vice-Président Québec	3 ans
Vice-Président Saguenay	3 ans
Secrétaire Archiviste	3 ans

Au début du processus d'élection, la liste d'éligibilité des membres est remise au comité d'élections, tel que défini à l'article 36.03. Aucune correction à la liste des membres n'est effectuée après le 01 octobre 2026. Cette liste sert durant tout le processus électoral des membres du comité exécutif.

Le comité provincial des élections est responsable de tout le processus électoral ainsi vous devez lui adresser toutes vos questions. Les règles définies dans les Statuts et règlements du Syndicat ont priorité sur toute autre communication.

MISE EN CANDIDATURE :

Tout membre qui désire se porter candidat à un poste au comité exécutif doit absolument respecter l'article 36.04 des Statuts et règlements, à défaut, voir sa candidature rejetée.

Étape 1 : Tout membre qui désire obtenir un bulletin de mise en candidature en fait la demande par écrit, à l'attention du président du comité provincial des élections en lui acheminant un courriel à l'adresse suivante : election@scfp687.ca **avant le 15 octobre 2026, à 16h00**. Lors de sa demande, le membre en règle doit mentionner le poste pour lequel il désire se porter candidat ainsi que son nom, adresse et numéro de téléphone.

<u>Étape 2</u> : Le comité provincial des élections lui acheminera un formulaire qu'il devra remplir et remettre au comité d'élections via courriel. Le formulaire devra être reçu **<u>avant le 22 octobre 2026 à 16h00</u>**.

Le comité des élections déclarera des élections si le nombre de candidatures dépasse le nombre de postes à combler pour chacune des stations. Un rapport des mises en candidature sera publié le 23 octobre 2026. S'il y a élections, la période de vote électronique sera du 30 octobre au 05 novembre 2026.

Syndicalement,

Le comité des élections provinciales :
Michaël Sabourin, président
Jérôme Vaillancourt-Martin, co-président
Jonathan Caron, secrétaire

POUR TOUTES QUESTIONS, VOUS POUVEZ JOINDRE LE COMITÉ :

Par courriel :
<u>Election@scfp687.ca</u>

DATES IMPORTANTES	
Affichage des postes en élections (art. 36.01)	20 jours
Lancement du processus électoral – Comité exécutif	**01 octobre 2026**
Date limite pour demander un bulletin de mise en candidature	15 octobre 2026
Date limite pour recevoir les bulletins de mise en candidature	22 octobre 2026
Rapport des mises en candidatures	23 octobre 2026
Date limite pour approbation de la publicité	30 octobre 2026
Date limite pour recevoir la publicité à transmettre	31 octobre 2026
Date limite de réception des bulletins de vote	06 novembre 2026
Dépouillement	09 novembre 2026